



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Décisions du Maire prises
par délégation du Conseil
Municipal au titre de
l'article L. 2122-22 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales :**

Compte rendu

**Délibération
n°2026/102**

30 Juin 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
10 juillet 2026 et de son
affichage
à la porte de la Mairie
le 10 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente juin à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB
DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, QUÈVREMONT Jean-Luc, AMIOT
Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian, FOSSÉ Laurent,
MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA Angéline, DELÉPINE
Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine, LE MOING
Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure, BARTHÉLÉMY
Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, VINCENT-DUMESNIL
Vanessa.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme CHEVALLIER Aurélie qui a donné pouvoir à
Mme CAPRON Magali, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné
pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. MAERTEN Pierre qui a donné
pouvoir à M. TIERCE François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné
pouvoir à Mme VIGREUX Laure, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a
donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. NICOLLE Benoît qui a donné
pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 29

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte rendu.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que par délibération du 30 mars 2026, le Conseil Municipal lui a délégué au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice de certaines compétences, dont il doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires de l'assemblée.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau ci-après récapitulant les décisions prises par délégation du Conseil Municipal et à en prendre acte.

OBJET DU MARCHÉ	DATE	FOURNISSEUR ET MONTANT TTC
MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE – Article L. 2122-22-4 du CGCT		
MARCHÉ DE TRAVAUX		
MARCHÉ DE FOURNITURES		
MARCHÉ DE SERVICES		
Décision n°002-2026 Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Centre de Loisirs des Deux Rivières	Avril 2026	La société LNB Architecture a été retenue pour un montant minimum de 35 000 € HT
LOUAGE DE BIENS IMMOBILIERS – Article L. 2122-22-5 du CGCT		
INDEMNITÉS DE SINISTRE – Article L. 2122-22-6 du CGCT		
Destruction d'un potelet en bois Rue Jean-Dominique INGRES le 14 mai 2024	Juin 2026	Montant total des dommages : 58.44 € Indemnité à percevoir : 58.44 €
Destruction d'un potelet dans le Centre-Ville le 16 septembre 2025	Juin 2026	Montant total des dommages : 449.30 € Indemnité à percevoir : 449.30 €
EMPRUNT – Article L. 2122-22-3 du CGCT		
Décision n° 006-2026 – Emprunt 2 500 000 € Crédit Agricole – Construction plateau sportif VIARDIÈRE	Juin 2026	Emprunt 2 500 000 € Crédit Agricole – Construction plateau sportif VIARDIÈRE
LIGNE DE TRÉSORERIE – Article L. 2122-22-20 du CGCT		
ARRÊTÉS PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS		
DÉLIVRANCE ET REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE – Article L. 2122-22-8 du CGCT		
Renouvellement de concession en terrain pour 30 ans	Avril 2026	Mme HÉDIER née LEMERCIER Yolande à Pavilly – 239.11 €
Concession nouvelle de 15 ans en terrain	Avril 2026	M. VALOGNES Denis à Doudeauville en Vexin – 157.50 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Concession nouvelle de 30 ans en caverne	Avril 2026	Mme CAUVIN née PHIPPEN Charlène à Bihorel – 1 200.00 €
Renouvellement de concession en terrain pour 15 ans	Mai 2026	Mme LACAILLE Véronique à Pavilly – 157.50 €
Concession nouvelle de 30 ans en terrain	Mai 2026	Mme BEAU née DEHAIS Laetitia à Yerville – 239.11 €
Renouvellement de concession en terrain pour 15 ans	Mai 2026	Mme CATIN née DUTHIL Marie- Noëlle à Bournezeau – 157.50 €
Renouvellement de concession en terrain pour 30 ans	Mai 2026	Mme JOURDAN Julie à Mont Saint Aignan – 239.11 €
Concession nouvelle de 30 ans en terrain	Juin 2026	M. MARTIN Jack à Barentin – 239.11 €
DONS ET LEGS NON GREVÉS DE CONDITIONS NI DE CHARGES – Article L. 2122-22-9 du CGCT		
RENOUVELLEMENT ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS – Article L. 2122-22-24 du CGCT		
Décision n° 003-2026 Renouvellement adhésion ANDES	Avril 2026	Renouvellement adhésion ANDES – 256 €
Décision n° 004-2026 Renouvellement adhésion Villes et Villages Fleuris	Avril 2026	Renouvellement adhésion Villes et Villages Fleuris – 250 €
Décision n° 005-2026 Renouvellement adhésion association Pomologique	Avril 2026	Renouvellement adhésion association Pomologique Haute Normandie – 60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention », le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com